



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 28 Avril 2022

**Présents** : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX

**Excusé (s)** : MM. Benjamin STORCK. Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT

### Mairie à CDTIS

**SAULT** : Demande de renseignements complémentaires pour le classement du stade du Défends

**ST CHRISTOL** : Demande de déclassement du stade municipal

**APT** : Souhaite conserver le classement du stade Bosque 3

**Président**  
Alain Berthelot

**Secrétaire de séance**  
Michel Corbière